

2327W990

Travaux universitaires sur le CAFI:
questionnaire, correspondance.

1979-1985

(11 pièces)

éléments de thèse
sur Mlle CASSE
St-Livrade
6/2/76

La Cité d'Accueil des Français d'Indochine à Sainte-Livrade héberge les ressortissants des Anciens Etats Associés qui ont quitté l'Indochine à la suite des Accords de Genève, de 1954.

Les premiers rapatriés sont arrivés à la Cité en Avril 1956.

La Cité est située sur l'emprise d'un ancien centre de formation de l'armée de l'Air qui groupait à l'origine 32 bâtiments de 60 x 7,30 et 4 bâtiments de 100 x 7,30, édifiés sur 7 hectares.

Depuis, 4 bâtiments ont été cédés à la Commune de Sainte-Livrade sous forme de bail pour le logement des nécessiteux. Un cinquième bâtiment est également cédé à l'UCAVL pour loger les travailleurs saisonniers. Enfin, deux bâtiments de 100 mètres sont loués à la Société HOUSTY pour abriter l'atelier de chaussures

22 bâtiments sont donc affectés à l'habitation des hébergés, les autres regroupant les différents services administratifs, sanitaires, sociaux et culturels.

Au 1er ^{Juillet} Janvier 1976, la population de la Cité compte ~~427~~ 402 personnes dont 100 personnes de plus de 60 ans et ~~100~~ 97 enfants de 0 à 17 ans. A noter la proportion importante de femmes (295 sur l'effectif total dont 79/104 dans le 3ème âge).

Cette population ressortit d'un centre médico-social car elle représente les trois différentes catégories de cas sociaux (handicapés, femmes seules, vieillards).

Les ressources de l'ensemble sont composées essentiellement des allocations vieillesse, aide aux infirmes ou pensions d'invalidité).

La majeure partie des hébergés est originaire du Nord-Vietnam ce qui s'explique par le fait que cette région était concernée en premier lieu par le contexte politique de l'époque.

Sur le plan du culte, ont dénombré 44% de bouddhistes et 39% de catholiques, le reste n'étant pas déterminé.

Une Pagode et une Chapelle ont été édifiées à l'intérieur même de la Cité. La Pagode jouit d'une grande notoriété à l'échelon national. *Résumé en Juin 1976*

Un atelier de chaussures est établi dans la Cité depuis 1966 et emploie Livradais d'origine et hébergés de la Cité (ceux-ci dans une faible proportion à ce jour). *Fin 1/4/76*

La Maison des Jeunes et de la Culture de Sainte-Livrade est également implantée dans la Cité et regroupe au sein de ses diverses activités les jeunes du Bourg et ceux du C.A.F.I.

Le C.A.F.I dépend du Ministère du Travail après avoir été sous la tutelle de différents ministères (Affaires Etrangères, Intérieur) Le personnel administratif au nombre d'une dizaine de personnes dont un Directeur est chargé de la gestion administrative et Sociale ainsi que de l'entretien de la Cité.

Le Dispensaire fonctionne sous l'autorité d'un Médecin-Chef et comprend en plus des installations classiques, un Laboratoire d'analyses

La Cité d'Accueil des Français d'Indochine, implantée à SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT (Lot-&-Garonne) abrite depuis le mois d'Avril 1956 les Rapatriés d'Indochine qui ont quitté les anciens Etats Associés (Vietnam, Laos, Cambodge) à la suite des accords de Genève, instituant à la fois la partition et l'indépendance de ces pays.

Ces rapatriés, citoyens français, sont originaires de toutes les régions d'Indochine mais avec un très fort pourcentage de ressortissants du Nord-Vietnam (premiers concernés par les accords de Genève). Viennent ensuite dans l'ordre décroissant d'importance, ceux du Sud-Vietnam, du Centre-Vietnam, du Cambodge du Laos, ainsi que des originaires des anciens Etablissements Français de l'Inde. (Pondichéry, etc.)

La Cité est installée sur, l'emprise d'un ancien camp militaire désaffecté, ce qui a motivé essentiellement le choix du Lot-&-Garonne comme département d'accueil.

Cet ensemble immobilier couvre plus de sept hectares, et se compose de 23 bâtiments d'habitation ainsi que 8 bâtiments à usage administratif, confessionnel ou culturel.

Chaque bâtiment d'habitation comprend 12 logements.

Il existe un Dispensaire, une Chapelle, une Pagode, une Maison des Jeunes, une Salle de Fêtes, deux épiceries "Vietnamiennes".

L'effectif de la population n'a cessé de décroître et se chiffre à 200 personnes actuellement, dont 120 vieillards, après avoir atteint 1.200 personnes en 1956.

En dépit des difficultés inhérentes à ce genre d'expérience, l'adaptation de ces rapatriés s'est rapidement réalisée, en raison principalement de leurs facultés d'assimilation. A ce jour, ils sont parfaitement intégrés à la population de Sainte-Livrade. Les femmes notamment, ont toujours participé aux travaux saisonniers et se sont employées dans les conserveries locales.

Un facteur déterminant est sans conteste la scolarisation des enfants dans les écoles du Bourg puis dans les universités de Toulouse ou de Bordeaux.

Une expérience d'alphabétisation a également été tentée auprès des femmes, même âgées mais les résultats ne peuvent, objectivement, être pris en considération.

Dernier critère enfin, les mariages mixtes, enregistrés dans la proportion de huit sur dix.

L'art de vivre de ces Rapatriés n'appelle pas de commentaire particulier, sinon dans le domaine de l'alimentation (riz) et dans l'engouement pour le jeu.

Les traditions conservées se situent essentiellement dans le cadre de la religion, et surtout du culte bouddhique. Les prières et les danses se déroulent à la Pagode pour chaque fête religieuse ou pour les hommages aux morts.

Le culte catholique est célébré de façon classique, un prêtre, ancien missionnaire en Indochine, étant attaché à la chapelle de la Cité.

La plus importante manifestation enregistrée est la Fête du TET (jour de l'An vietnamien) commémoré par tous les Français d'Indochine, avec visite du Dragon en tout domicile.

Contrairement à certaines idées reçues, il convient de préciser dans ce paragraphe, que les catholiques sont plus nombreux, dans la Cité, que les bouddhistes (60% contre 40%).

Les Ministères successifs auxquels a été confiée la charge de la Cité ont développé au maximum les moyens nécessaires au bien-être et à l'intégration des Rapatriés d'Indochine. Outre l'administration proprement dite comprenant le personnel de bureau et d'entretien, un Dispensaire a été implanté sur place et dès l'origine, avec Médecin et Infirmiers à temps plein. A noter également une Assistante Sociale, une Maison des Jeunes et de la Culture et l'antenne d'un mouvement oecuménique, la "Cimade" spécialement chargée de la jeunesse.

Cette situation a évolué dans le temps et la Cité d'Accueil fait désormais partie intégrante de la Commune de Sainte-Livrade, qui assure depuis deux ans la gestion directe de cette concentration devenue un quartier de la ville.

Les Résidents de la Cité se rendent à la Mairie pour formalités diverses de la même façon qu'ils vont au marché ou dans les champs pour les travaux saisonniers.

Comme tout citoyen, ils ont le libre choix du Médecin et consultent celui de leur préférence, les divers praticiens de la ville assurant à tour de rôle une permanence sur place.

Ces mesures vont dans le sens d'une totale intégration, laquelle est, à ce jour, pleinement réalisée, la phase d' "Accueil" se trouvant en effet dépassée après 26 ans de fonctionnement.

Le problème des jeunes demeure le seul dossier délicat. Encore convient-il de le placer dans un contexte général dont ne doit pas forcément dépendre la Cité.

En effet, les enfants majeurs n'ont aucun titre à y résider, le bénéfice de l'hébergement gratuit ne devant pas être étendu aux descendants des Rapatriés.

Si bon nombre d'entre eux occupent des situations enviables, ayant fait l'effort de quitter la Cité, certains seraient enclins à profiter des avantages consentis à leurs parents.

La plupart des jeunes gens qui ont quitté la Cité pour se recaser se sont rendus dans les grandes villes et principalement à PARIS où l'accueil en famille ou chez des amis a facilité leur "démarrage". Il arrive encore de recevoir des propositions d'emploi émanant d'un parent déjà en place dans une grande métropole. Ce problème de l'exode s'inscrit dans le cadre de la situation générale de l'emploi dont la conjoncture locale n'est guère favorable.

Sur le plan de la délinquance, on ne peut objectivement parler de problème spécifique à la Cité.

En effet, il faut considérer que tout jeune de 26 ans est né en France et ne saurait, de ce fait, se prévaloir du problème des personnes transplantées.

Ici comme ailleurs, l'oisiveté demeure la source principale de la délinquance dans la mesure où ces jeunes gens ont des besoins augmentant d'importance avec l'âge.

La Cité d'Accueil est considérée comme un port d'attache par les vieillards. Leur condition est satisfaisante car ils bénéficient des mêmes avantages que toute personne âgée de Métropole (Allocation Vieillesse, Pensions, etc.) sans en avoir les charges puisqu'ils sont hébergés gratuitement. Bon nombre d'entre eux remplissent les conditions pour vivre en Maison de Retraite mais demeurent farouchement hostiles à cette évocation.

En effet, ces vieillards ne sont pas disposés à renoncer à leur environnement qui constitue un support linguistique et religieux, capital à cette époque de la vie.

Néanmoins, leur mode de vie s'est amélioré, au plan de l'isolement, par l'extension du bénéfice des Aides Ménagères et par la pose du téléphone au domicile (80 postes), tout en rappelant les soins dispensés, chez eux, par les Infirmières de la Ville.

En conclusion de cette étude, il paraît nécessaire d'apporter une précision sur l'identité des Résidents de la Cité pour éviter une confusion généralement faite à leur égard.

Les résidents de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade sont des Rapatriés Français d'Indochine accueillis en 1956.

Ils ne doivent pas être confondus avec les Réfugiés du Vietnam, issus des événements de 1975.

Toulouse le 4 Novembre 1982

Madeleine Kerdel
chez M^r et M^{me} Malouet
Appt n° 7
32 Passage A Maurice
31100 Toulouse - Mirail

à

Monsieur le Directeur
Centre de Réfugiés d'Indochine
47000 ST Leger

Monsieur le Directeur,

Comme suite à notre entretien téléphonique je vous par la présente vous demander d'avoir l'amabilité de me fournir tout renseignement sur le camp de rapatriés d'Indochine, ceci pour me permettre de faire un mémoire dans le cadre de ma formation d'Education spécialisée. J'aurais aimé savoir :

Quand a été créé le camp, pour répondre à quel besoin.
Pourriez-vous également m'envoyer de la documentation sur les faits qui ont déterminé ce rapatriement. De quels bâtiments se compose-t-il. Comment s'est passé l'adaptation.
Quelles sont leur façon de vivre. Ont-ils conservé des coutumes et traditions. Quelles ont été les relations entre personnes à l'ouverture du camp et maintenant.
Qu'a-t-on fait pour favoriser leur intégration (y-a-t-il eu des cours d'alphabétisation par exemple, y-a-t-il eu des intervenants assistante sociale, médecin etc...)
Ecole des jeunes et leur adaptation (l'école, le départ de la cité pour trouver du travail),
y-a-t-il eu des problèmes de délinquance et pourquoi.
Les personnes âgées ne sont-elles pas trop isolées.
Les thèmes dont je veux débattre sont nombreux comme vous le voyez.

Dans l'attente de votre réponse qui pour moi
sera essentielle et que j'espère prompt, je dois
effectivement remettre ce travail vers le 20 Novembre.
Veuillez agréer, Monsieur le Directeur,
mes salutations distinguées.

Mme Vaudier



Cadre du Sommaire

- Quand a été vu le camp -
- pour répondre à quel besoin -
- documents sur les faits qui ont déterminé ce résultat.
- de quels bâtiments se compose-t-il
- comment s'est formé l'établissement
- Quelle sont les raisons de sa
- création, caractère de construction et de localisation
- Quelle relation entre les usages et l'architecture du camp et maintenant
- de l'histoire pour favoriser leur investigation
- y a-t-il en cas d'agglomération
- y en a-t-il en bordure de route, de douane, etc
- ~~Exode~~ de lieux et leur adaptation (si cas de port par exemple)
- y a-t-il en particulier de l'économie et du jeu
- les usages actuels ne sont-ils pas les mêmes

Le sommaire

exclus

Le 15 Novembre 1982

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 118 /CAB
GD/YD

Madame Madeleine VERDIER

Chez Mr. et Mme MALOUET

Appartement n° 7

32, Passage André-Maurois

31100 - TOULOUSE-MIRAIL

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<p>- NOTE sur la CITE d'ACCUEIL des FRANÇAIS d'INDOCHINE, à SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT (47)</p>	<p>I</p>	<p>Transmis dans le cadre de notre entretien téléphonique, en demeurant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.</p>

Le Directeur,



G. DURNEY

Mademoiselle HUYNH Posteuse
"Cavaillé"
TRENTELS
47140 FENNE) 'AGENAIS.

à
Monsieur le DIRECTEUR
de la Cité d'Accueil
des Français d'Indochine
le Bourg.
47110 S^t LIVRAGE

Trentels, le 25.04.85

Objet: Demande de renseignements sur ce qui concerne
le camp de réfugiés vietnamiens.

Monsieur,

Je sollicite votre bienveillance de bien vouloir prendre
note de ma demande concernant le camp de réfugiés
vietnamiens de S^t Livrade.

Je suis étudiante à l'Université de Toulouse le Mirail;
il s'avère que la composition d'un dossier relatif à
une question choisie est nécessaire en vue de l'obtention
de l'unité de valeur: Etude de l'Extrême-Orient.

Le problème des réfugiés est précis et une analyse
approfondie est nécessaire, c'est pour cela que
je m'adresse à vous, pour que vous puissiez éclairer
ma démarche sur ce problème, si bien sur votre
temps vous le permet.

Je désirerais que vous me fournissiez les réponses
aux questions qui se succèdent pour la réalisation
de mon devoir,

J'espère vivement que ma demande ne restera
pas sans réponse,
mais je désire aussi ne pas être révélée
comme une obligation,
En espérant que vous comprendrez le besoin
pour moi de vous adresser ce courrier,
Je vous prie d'agréer, Monsieur mes sentiments
les plus dévoués.



Hortense Huynh

Questionnaire

- Pouvez-vous me dire quels conflits politiques a poussé les vietnamiens à immigrer vers St Livrade ? Quel pays s'affrontaient en 1954 ?
- Je voudrais avoir un historique de ces conflits, les conséquences qu'ont entraîné ces guerres ?
- Pourquoi St Livrade est-elle devenue une cité d'accueil ?
- Que faut-il à toute personne pour avoir le statut de réfugiés ?
- Quelles ont été les conditions de vie de ces personnes en arrivant à St Livrade ?
- Sont-ils aujourd'hui intégrés à la population sur la situation géographique du camp ?
- Est-ce qu'ils continuent à pratiquer leur religion ?
- Pouvez-vous me renseigner sur les différents éléments qui composent la religion bouddhiste et la culture vietnamienne ?
- Depuis quand existe ce camp ?
- Pourquoi ont-ils le statut de réfugiés ? Sont-ils des réfugiés politiques ?
- Ne prévoit-on pas de réaliser d'autres habitations pour améliorer les conditions de vie de ces personnes ?

En vous remerciant.

H. Huynh.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE
Téléphone (53) 01.00.20

Le 6 Mai 19 85

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 36 /CAB
GD/YD

Mademoiselle Hortense HUYNH

" Cavallé "

TRENTELS

47140 - PENNE D'AGENAIS

Mademoiselle,

Dans le cadre de vos travaux universitaires, vous me demandez un certain nombre de renseignements propres à l'Etude de l'Extrême-Orient.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je suis tout disposé à vous recevoir pour vous donner les éléments souhaités.

Indépendamment du questionnaire déjà renseigné, je pense utile en effet, de vous exposer certains aspects du dossier d'autant qu'une confusion semble exister quant aux Rapatriés d'Indochine, par rapport aux Réfugiés du Vietnam.

Je vous demande en conséquence de prendre contact, au besoin par téléphone, aux jour et heure ouvrables, et je vous prie d'agréer, Mademoiselle, l'assurance de mes sentiments distingués.

G. DURNEY



Talence le 6/05/85



M^{me} Apostoli N. N.
Rue Chateaubriant
R^{ce} Aitola. Ent A
33400 Talence

Monsieur le Directeur,

Je m'adresse à vous car je fais des études en animation socio. culturelle et je prépare un mémoire pour septembre sur le café de 5^{te} Lirade / Lot.

Il me faudrait donc des informations que vous possédez certainement à savoir sur l'histoire du CAFI (création, effectifs de rapatriés en 1956 et aujourd'hui, origines sociales...) géographique (avec le pourquoi de cette situation) et si vous possédez des photos, cartes, plans, etc en fin tout le côté sociologique avec les

Problèmes rencontrés au point de vue humain
et administratif etc...

Je desirerais vous rencontrer prochainement
si c'est possible, me rendant à St Lirade
le samedi 18 mai. Pourriez vous
rencontrer à cette date afin d'élaborer mon
dossier de renseignements? cet entretien
pourras t'il avoir lieu dans l'après-
midi?

Je desirerais avoir une réponse rapide
afin de savoir si je peux avoir votre
aide pour ce travail.

Dans l'attente de cette dernière
recevez Monsieur mes salutations les plus
distinguées -

~~M. Azouls~~

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

N° 38 /CAB
GD/YD

Le 10 Mai 19 85

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Madame APOSTOLI M.M.
Rue Chateaubriant
Résidence Atala-Entrée A
33400 - TALENCE

Madame,

Dans le cadre de vos études en animation socio-culturelle, vous me demandez de vous recevoir Samedi 18 Mai pour vous communiquer les éléments d'information sur l'historique du C.A.F.I.

Je dois malheureusement vous répondre par la négative, étant absent de Sainte-Livrade à la date proposée.

Néanmoins, il vous sera possible de rencontrer Monsieur DELPRAT, animateur de la Maison des Jeunes et de la Culture de Sainte-Livrade, implantée dans la Cité, auquel j'ai fait part de votre demande.

En regrettant de ne pouvoir vous recevoir, je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments distingués.

G. DURNEY



Le 6 Juillet 1979

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

NOTE

SUR la CITE d'ACCUEIL des FRANÇAIS d'INDOCHINE
à SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

--:--:--:--

La Cité d'Accueil des Français d'Indochine, implantée à Sainte-Livrade/Lot, abrite depuis Avril 1956 les Rapatriés d'Indochine qui ont quitté les anciens Etats Associés à la suite des accords de Genève.

Elle est installée sur l'emprise d'un ancien camp militaire dont le Ministère du Travail est devenu affectataire à titre définitif par Arrêté Interministériel du 18 Décembre 1973.

Successivement gérée par le Ministère des Affaires Etrangères, le Secrétariat d'Etat aux Rapatriés, le Ministère des Affaires Sociales et le Ministère du Travail, elle a vu transiter un millier de personnes.

La majeure partie des Hébergés était constituée par des rapatriés du Nord-Vietnam, repliés dans un premier temps sur le Sud, et qui ont délibérément choisi la France.

A ce jour, les ressortissants de l'ancienne Indochine Française, auxquels s'ajoutent quelques originaires des Etablissements Français de l'Inde, sont tous représentés dans la Cité.

L'effectif de la population est de 357 personnes au 6 Juillet 1979, parmi lesquelles 119 résidents ont plus de 60 ans.

A l'exception de neuf sujets dont le dossier de naturalisation est en cours depuis plusieurs années, tous les Hébergés sont de nationalité française.

Ces personnes sont hébergées gratuitement (logement, éclairage, eau). Elles bénéficient d'un encadrement administratif et social, et il leur est dispensé sur place des soins médicaux gratuits. Elles ont par ailleurs le libre choix du médecin.

Leur situation financière est satisfaisante dans la mesure où leurs prestations ne sont amputées d'aucune charge.

Les vieillards notamment, disposent de ressources spécifiques constituées principalement par l'Allocation aux Personnes Agées ou l'Aide aux Infirmes, et dans une moindre proportion, de pensions ou de retraites.

L'implantation générale des bâtiments de la Cité est définie par l'Arrêté du Ministère des Affaires Etrangères en date du 11 Juin 1957.

Ces bâtiments sont édifiés sur une assise de 7 ha 56 a 43 ca, désignée sous le numéro 456 de la Section "K" du cadastre et couvrent 22.150 m² de surface bâtie. Cet ensemble immobilier est inscrit au tableau général des propriétés de l'Etat sous le Numéro 11.470.395.

Par Décision du Ministère des Travaux Publics en date du 25 Mai 1950, quatre bâtiments ont été mis à la disposition de la Commune de Sainte-Livrade par voie de location.

L'habitat est constitué de 252 logements de différente capacité, répartis dans 22 bâtiments.

A ce jour, 40 logements sont libres, dont 23 en état d'occupation. En effet, malgré l'effort d'entretien réalisé, les logements inhabités présentent rapidement d'importantes dégradations en raison des conditions climatiques.

Par ailleurs, dans le cadre de la résorption du "Camp des Espagnols" (parcelle de la Cité louée par la Commune) 15 logements sont réservés au profit des personnes âgées d'origine eurasiennne logées actuellement dans cette enclave.

Les crédits affectés au fonctionnement de la Cité sont mis en place par le Ministère du Travail auprès du Trésorier Payeur Général de Lot-et-Garonne, après approbation du Plan de Dépenses présenté par le Directeur.

Le budget 1979, inscrit au Chapitre 47-81 de la nomenclature, s'élève à 750.000,00 francs. Il comprend trois paragraphes représentant les dépenses de Fonctionnement, d'Equipement et de Prestations Sociales.

L'effort de l'Etat dans ce domaine doit être apprécié; A titre indicatif, les crédits délégués pour la Cité ont atteint la somme de 6.470.000,00 francs au cours des douze dernières années. Ce chiffre ne comprend pas les dépenses de Personnel.

La Cité est administrée par un effectif de 7 Agents Contractuels de l'Etat et 2 Agents Vacataires.

Le Dispensaire implanté dans la Cité est géré par un Médecin et un Infirmier, tous deux Agents Contractuels du Département.

Depuis quatre ans, il n'existe plus d'Assistante Sociale attachée à l'Etablissement. l'Assistante du Secteur de Sainte-Livrade effectue une permanence hebdomadaire dans la Cité.

La Cité d'Accueil abrite en ses murs la Maison des Jeunes et de la Culture de Sainte-Livrade. Bien que dotée du caractère règlementaire, cette association est animée par un agent de l'Etat, et son financement assuré par le budget du Ministère du Travail.

L'état d'esprit des Hébergés est satisfaisant dans la mesure où des conflits de compétence ne troublent pas leur sérénité. Ils se complaisent dans leur condition d'Assistés de l'Etat et considèrent la Cité comme un port d'attache.

Les vieillards surtout, ne sont pas disposés à renoncer à leur environnement qui constitue un support linguistique et religieux, capital à cette époque de la vie.

Cet argument est d'autant plus valable pour les femmes âgées, au nombre de 97 sur 119, et dont 57 vivent seules dans la Cité.

Le problème des Jeunes s'inscrit dans le cadre de la situation générale de l'emploi dont la conjoncture locale n'est guère favorable.

Il convient cependant de distinguer les jeunes gens inscrits en qualité de Demandeurs d'Emploi ou qui effectuent des travaux saisonniers, de ceux qui refusent emploi et inscription et dont l'oisiveté permanente est une charge pour la communauté.

Sur le plan confessionnel, une Chapelle et une Pagode édifiées dans la Cité permettent aux fidèles de pratiquer leur religion dans les proportions de 60 % pour le culte catholique et 40 % pour les Bouddhistes.

Les récents évènements du Vietnam ne suscitent pas de réaction particulière. A travers le drame qui se joue depuis quatre ans sur leur terre d'origine, les résidents de la Cité de Sainte-Livrade mesurent pleinement la valeur de l'engagement qu'ils ont pris en 1956, en faisant avant la lettre, le bon choix.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,



Guy DURNEY

